



Refuge du Hérappel
3 place de la fontaine
57800 COCHEREN

FORMULAIRE DE RESERVATION

Exemplaire demandeur – I

Coordonnées du responsable du séjour – Informations pratiques

Madame Monsieur Nom – prénom : _____

Adresse : _____

Portable : _____ Fixe : _____

Courriel : _____ @ _____

Date arrivée : _____ Départ : _____ Nombre nuitées : _____

Heure arrivée : _____ Départ : _____

Nombre de personnes : Adulte(s) : _____ Enfant(s) : _____

Coordonnées de la structure

Nom : _____

Adresse : _____

Prestations diverses

Petit-déjeuner* Déjeuner * Diner* Paniers repas*

** Préciser la quantité à prévoir - Un devis préalable vous sera soumis pour valider la formule restauration.*

Prestation nettoyage refuge – pour groupe uniquement

Partie réservée à l'administration

Date de la demande : _____ Réservation N° : _____

Chèque caution : Banque : _____ Date : _____ Rendu le : _____

Acompte : Montant : _____ Chèque Espèces Date : _____

Clé du refuge remise à M – Mme : _____ Rendue le _____

Frais à facturer : Motif : _____ Montant : _____

Réservation annulée le : _____

Date :

Signature du demandeur :

Signature du régisseur :

Les Amis du Hérappel
Refuge du Hérappel
3 Place de la fontaine
57800 COCHEREN

REGLEMENT INTERIEUR DU REFUGE

1. Le refuge est ouvert toute l'année, sauf du 15 décembre au 31 janvier, pour le tourisme de proximité. Les usagers prioritaires sont :
 - Les membres d'associations
 - Les marcheurs individuels ou en groupe
 - Les groupes d'enfants ou de jeunes encadrés par des adultesToute demande nécessitera l'accord préalable du conseil d'administration et/ ou du président en cas d'urgence.
2. Le refuge n'est pas un hôtel. Afin de bénéficier d'un accueil, il faut impérativement prendre contact avant l'arrivée avec le régisseur ou son suppléant et passer par les modalités de réservation.
3. L'entrée du refuge se fait par la porte d'entrée principale située à l'avant du bâtiment. Une sortie de secours se trouve dans la salle de restauration.
4. Les usagers sont accueillis par un responsable. Un état des lieux est réalisé conjointement au moment de l'arrivée ainsi qu'au moment du départ.
5. Les animaux familiers ne sont pas admis à l'intérieur du refuge et surtout pas dans les chambres, sauf les chiens d'accompagnement médical.
6. Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur du refuge. **ATTENTION des détecteurs de fumée sont présents dans toutes les pièces.**
7. Il est interdit de consommer toute forme de drogues à l'intérieur des locaux et dans les abords immédiats du refuge.
8. Il est interdit de cuisiner dans les chambres et/ou de manger dans les chambres.
9. Toute dégradation ou souillure anormale sera facturée aux occupants ou au responsable du séjour.
10. La sous-location est interdite et les visites de personnes extérieures au groupe ne sont admises qu'après accord de notre responsable et acquittement de la taxe de passage et éventuellement du prix du repas.
11. Il est interdit de consommer des alcools forts dans le refuge. Toute réservation, durant laquelle de l'alcool fort serait consommée, est placée sous l'entière responsabilité de la personne ayant effectué la réservation. Elle peut être poursuivie en cas d'alcoolisme sur la voie publique ou d'inspection des forces publiques ou de la douane.
12. Les verres perdus sont déposés dans le container prévu à cet effet situé à l'entrée du chemin vicinal après le petit pont.
13. Les lits sont préparés avec la literie fournie par l'association et dont la réservation est obligatoire. **RAPPEL : les sacs de couchage sont strictement interdits pour des raisons d'hygiène. La réservation de nuitées n'est validée qu'avec la réservation de la literie.**
14. Entre 22h00 et 7h00, nous vous demandons de respecter le sommeil de chacun et de faire le moins de bruit possible même pendant vos déplacements dans le refuge.
15. Les chambres sont libérées avant 10h00. Avant de quitter le refuge nous vous demandons de :
 1. Défaire la literie - Nettoyer et ranger la chambre - Ranger et nettoyer la cuisine - Signaler toute défectuosité constatée.
16. Une prestation de nettoyage du refuge, après le départ, est proposé aux groupes uniquement.

Le non-respect des présentes consignes pourra conduire à l'expulsion du ou des responsables voire du groupe au complet.



Refuge du Hérappel
3 place de la fontaine
57800 COCHEREN

FORMULAIRE DE RESERVATION

Exemplaire association – 2

Coordonnées du responsable du séjour – Informations pratiques

Madame Monsieur Nom – prénom : _____

Adresse : _____

Portable : _____ Fixe : _____

Courriel : _____ @ _____

Date arrivée : _____ Départ : _____ Nombre nuitées : _____

Heure arrivée : _____ Départ : _____

Nombre de personnes : Adulte(s) : _____ Enfant(s) : _____

Coordonnées de la structure

Nom : _____

Adresse : _____

Prestations diverses

Petit-déjeuner* Déjeuner * Diner* Paniers repas*

** Préciser la quantité à prévoir - Un devis préalable vous sera soumis pour valider la formule restauration.*

Prestation nettoyage refuge – pour groupe uniquement

Partie réservée à l'administration

Date de la demande : _____ Réservation N° : _____

Chèque caution : Banque : _____ Date : _____ Rendu le : _____

Acompte : Montant : _____ Chèque Espèces Date : _____

Clé du refuge remise à M – Mme : _____ Rendue le _____

Frais à facturer : Motif : _____ Montant : _____

Réservation annulée le : _____

Date :

Signature du demandeur :

Signature du régisseur :

Les Amis du Hérappel
Refuge du Hérappel
3 Place de la fontaine
57800 COCHEREN

REGLEMENT INTERIEUR DU REFUGE

1. Le refuge est ouvert toute l'année, sauf du 15 décembre au 31 janvier, pour le tourisme de proximité. Les usagers prioritaires sont :
 - Les membres d'associations
 - Les marcheurs individuels ou en groupe
 - Les groupes d'enfants ou de jeunes encadrés par des adultesToute demande nécessitera l'accord préalable du conseil d'administration et/ ou du président en cas d'urgence.
2. Le refuge n'est pas un hôtel. Afin de bénéficier d'un accueil, il faut impérativement prendre contact avant l'arrivée avec le régisseur ou son suppléant et passer par les modalités de réservation.
3. L'entrée du refuge se fait par la porte d'entrée principale située à l'avant du bâtiment. Une sortie de secours se trouve dans la salle de restauration.
4. Les usagers sont accueillis par un responsable. Un état des lieux est réalisé conjointement au moment de l'arrivée ainsi qu'au moment du départ.
5. Les animaux familiers ne sont pas admis à l'intérieur du refuge et surtout pas dans les chambres, sauf les chiens d'accompagnement médical.
6. Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur du refuge. **ATTENTION des détecteurs de fumée sont présents dans toutes les pièces.**
7. Il est interdit de consommer toute forme de drogues à l'intérieur des locaux et dans les abords immédiats du refuge.
8. Il est interdit de cuisiner dans les chambres et/ou de manger dans les chambres.
9. Toute dégradation ou souillure anormale sera facturée aux occupants ou au responsable du séjour.
10. La sous-location est interdite et les visites de personnes extérieures au groupe ne sont admises qu'après accord de notre responsable et acquittement de la taxe de passage et éventuellement du prix du repas.
11. Il est interdit de consommer des alcools forts dans le refuge. Toute réservation, durant laquelle de l'alcool fort serait consommée, est placée sous l'entière responsabilité de la personne ayant effectué la réservation. Elle peut être poursuivie en cas d'alcoolisme sur la voie publique ou d'inspection des forces publiques ou de la douane.
12. Les verres perdus sont déposés dans le container prévu à cet effet situé à l'entrée du chemin vicinal après le petit pont.
13. Les lits sont préparés avec la literie fournie par l'association et dont la réservation est obligatoire. **RAPPEL : les sacs de couchage sont strictement interdits pour des raisons d'hygiène. La réservation de nuitées n'est validée qu'avec la réservation de la literie.**
14. Entre 22h00 et 7h00, nous vous demandons de respecter le sommeil de chacun et de faire le moins de bruit possible même pendant vos déplacements dans le refuge.
15. Les chambres sont libérées avant 10h00. Avant de quitter le refuge nous vous demandons de : ° Défaire la literie - Nettoyer et ranger la chambre - Ranger et nettoyer la cuisine - Signaler toute défectuosité constatée.
16. Une prestation de nettoyage du refuge, après le départ, est proposé aux groupes uniquement.

Le non-respect des présentes consignes pourra conduire à l'expulsion du ou des responsables voire du groupe au complet.